

Les risques liés au travail au froid



Chambres froides, entrepôts frigorifiques, travaux en extérieur l'hiver, en altitude ou en eaux froides : en dessous de 5°C, **le travail en environnement de grand froid peut être source d'accidents et de maladies professionnelles, et de troubles allant du frisson au coma.**



Facteurs aggravants :

- le vent,
- la transpiration,
- le contact direct de la peau nue avec des surfaces métalliques (< 7°C),
- l'âge, la grossesse, l'apport alimentaire insuffisant,
- les antécédents cardiaques ou vasculaires,
- les pathologies préexistantes (asthme, maladies pulmonaires, diabète...),
- la consommation d'alcool, de drogues et de certains médicaments.

Savoir repérer les symptômes du froid

L'hypothermie, lorsque la température interne du corps descend sous les 35° C : frissons, manque d'énergie, peau froide, fatigue, désorientation, confusion voire perte de connaissance.

Les gelures et engelures sont des lésions cutanées associées à l'exposition au froid. Les premiers symptômes sont l'engourdissement des membres (doigts, pieds, oreilles), la perte de sensibilité et la peau qui blanchit.

Des mesures simples existent pour se protéger

- Porter des **vêtements de protection**, et préférer plusieurs couches superposées à un seul vêtement épais.
- Faire autant que possible des **pauses régulières dans un local chauffé**.
- Connaître les symptômes et **réagir rapidement** en cas d'alerte.
- **Respecter les consignes** et l'affichage de sécurité de l'entreprise :



Risque de froid



Protection du corps obligatoire



Risque d'asphyxie



Risque de glissade



Manpower
Sécurité



Les risques liés au **travail au froid**

Les entreprises doivent également prendre des mesures de prévention et de protection contre le froid :

- Aménagement des postes de travail et isolation des locaux.
- Organisation du temps de travail (rotations, rythme des pauses...).
- Mise en place d'aides à la manutention manuelle pour limiter les efforts et la transpiration.
- Mise en place et entretien de dispositifs de sécurité dans les installations froides, information et formation des salariés.
- Fourniture de vêtements de protection adaptés.



En cas d'hypothermie, si la victime est consciente :

- Isolez-la du sol froid et retirez-lui ses vêtements s'ils sont mouillés.
- Enveloppez-la de couvertures ou couvertures de survie (sans oublier sa tête).
- Donnez-lui une boisson chaude à boire (en l'absence de troubles de la conscience ou d'autres traumatismes).

Si la victime est inconsciente mais respire, placez-la en position latérale de sécurité et prévenez les secours au 112, les pompiers au 18 ou le SAMU au 15.

En cas de gelures, abritez-vous du froid et agitez les membres engourdis pour relancer la circulation sanguine. Si la sensibilité ne revient pas, prévenez les secours.